Synthèses

Avril 2015

santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

L'Observatoire Economique et Social

L'activité des entrepreneurs paysagistes poursuit sa croissance en 2013

L'activité des paysagistes s'est accrue en 2013. Tous les indicateurs sont au vert : nombre d'emplois salarié et non salariés, d'entreprises et du chiffre d'affaires. Les entreprises paysagistes sont au nombre de 29 000 dont 98 % appartiennent au secteur privé et 55 % d'entre elles emploient au moins un salarié. Au total, mesuré en ETP, le secteur paysagiste représente 94 500 emplois salariés et non salariés.

Le métier de paysagiste recouvre des activités de prestation de service diverses telles que la réalisation et l'aménagement de parcs, jardins et terrains de sport, la réalisation de systèmes d'arrosage, la conception de décors, l'entretien des aménagements intérieurs, l'élagage et le reboisement.

Le secteur d'activité des paysagistes présente une croissance de l'emploi depuis plusieurs années, qu'il s'agisse d'emplois salariés ou non salariés.

Le secteur paysagiste représente 94 500 emplois salariés et non salariés

En 2013, le nombre d'entreprises paysagistes s'élève à 29 000, dont 55 % emploient au moins un salarié (tableau 1). L'emploi du secteur est composé de 24 000 chefs d'entreprise non salariés et 103 900 salariés. Ces salariés n'occupent pas tous un emploi à temps plein dans l'année. Mesurés en ETP, ces différents postes représentent 70 500 emplois. Au total, le secteur représente ainsi 94 500 emplois salariés et non salariés.

A ces emplois s'ajoutent 2 900 emplois d'handicapés travaillant en Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT), qui ne disposent pas réellement d'un contrat de travail, au sens réglementaire du terme.

Parmi les entreprises paysagistes, 28 300 appartiennent au secteur privé, soit 98 % de l'ensemble, les autres étant rattachées au secteur public, parapublic et associatif. Le secteur privé représente à lui seul 94 % des emplois salariés et non salariés.

Télécharger les données au format Excel :

Tableau 1

REPARTITION DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS PAYSAGISTES PAR NATURE JURIDIQUE EN 2013

	Nombre d'entreprises	dont nombre d'entreprises employeuses de main d'œuvre	Nombre de chefs d'entreprises non salariés	nombre de salariés	nombre d'ETP	Emploi Global (chef+ETP)	handicapés sans contrat en ESAT
Secteur privé	28 317	15 587	24 049	91 208	64 449	88 498	126
	98%	55%	100%	88%	92%	94%	4%
Secteur public, parapublic et associations	588	588	0	12 657	6 044	6 044	2 773
	2%	100%		12%	8%	6%	96%
Ensemble	**29 015**	**16 175**	**24 049**	**103 865**	**70 493**	**94 542**	**2 899**

Source : MSA

L'emploi du secteur est en augmentation continue, avec une nette hausse du chiffre d'affaires depuis l'année 2011.

Ainsi, tous les indicateurs sont en croissance : nombre d'entreprises, nombre de dirigeants non salariés, nombre d'emplois et nombre de salariés mesurés en ETP (graphique 1).

Graphique 1

EVOLUTION DES INDICATEURS D'EMPLOI DANS LE SECTEUR PAYSAGISTE

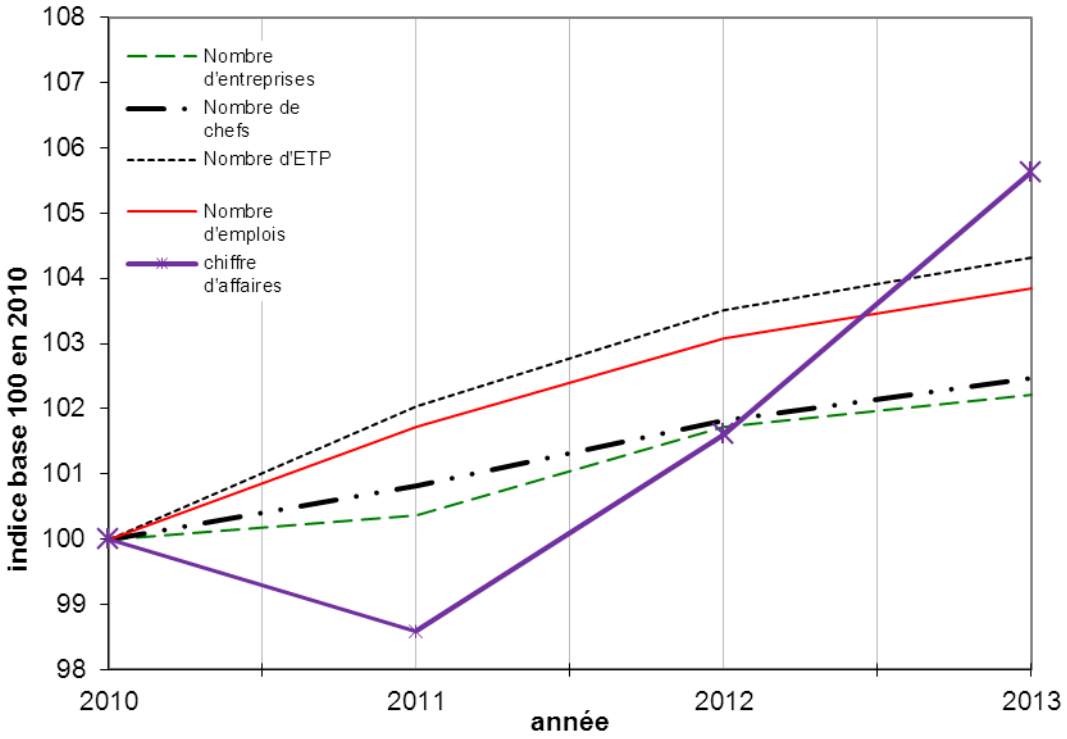

Source : MSA/UNEP

L'activité paysagiste dans le secteur privé

Les entreprises privées représentent 98 % de l'ensemble des entreprises paysagistes, soit 28 300 entités en 2013. Leur nombre a crû de 0,6 % en 2013.

Les entreprises privées sont en large majorité dirigées par un non salarié agricole

Les entreprises privées sont dirigées à 80 % par un non-salarié, dont 45 % n'emploient aucun salarié et 35 % sont employeurs de main-d'œuvre. Restent 20 % d'entreprises dirigées par un salarié (tableau 2).

Tableau 2
REPARTITION DES ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES

	Entreprises dirigées par un chef non salarié agricole			
années	Entreprises sans salarié	Entreprises employeuses de main d'oeuvre	Entreprises employeuses de main d'œuvre dirigées par un salarié	TOTAL
2010	12 778 46%	9 330 34%	5 634 20%	27 742
2011	12 719 46%	9 597 34%	5 554 20%	27 870
2012	12 801 45%	9 852 35%	5 613 20%	28 266
2013	12 840 45%	9 903 35%	5 574 20%	28 317

Source MSA

En 2013, les entreprises en nom personnel constituent la forme juridique principale des entreprises n'employant aucun salarié et dirigées par un non salarié agricole (75 %), et des entreprises employeuses de main d'œuvre dirigée par un non salarié (44 %).
Pour les entreprises dirigées par un salarié, la forme juridique la plus fréquente est la SARL, soit 57 % (tableau 3).

Tableau 3
REPARTITION DES ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES EN FONCTION DE LEUR FORME JURIDIQUE ET DU TYPE DE RECOURS A L'EMPLOI EN 2013

	Entreprises avec chef non salarié agricole			
	Entreprises sans salarié	**Entreprises avec salariés**	**Entreprises employeurs**	**TOTAL**
En nom personnel	9 606 75%	4 398 44%	978 18%	14982
SA	22 0%	11 0%	0 0%	33
SARL	2 028 16%	3 662 37%	3 172 57%	8 862
autres formes juridiques	1 184 9%	1 832 18%	1 424 26%	4 440
total	**12 840** **100%**	**9 903** **100%**	**5 574** **100%**	**28 317**

Source MSA

Six régions concentrent plus de la moitié des entreprises paysagistes privées

En 2013, les entreprises paysagistes privées sont implantées essentiellement en Bretagne, Pays de la Loire, Ile-de-France, Aquitaine, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces six régions représentent 57 % des entreprises. A contrario, dans l'Est, Le Nord-ouest et le centre de la France, les entreprises sont moins nombreuses (carte 1).

Carte 1

ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES

REPARTITION DES ENTREPRISES SELON LES REGIONS EN 2013

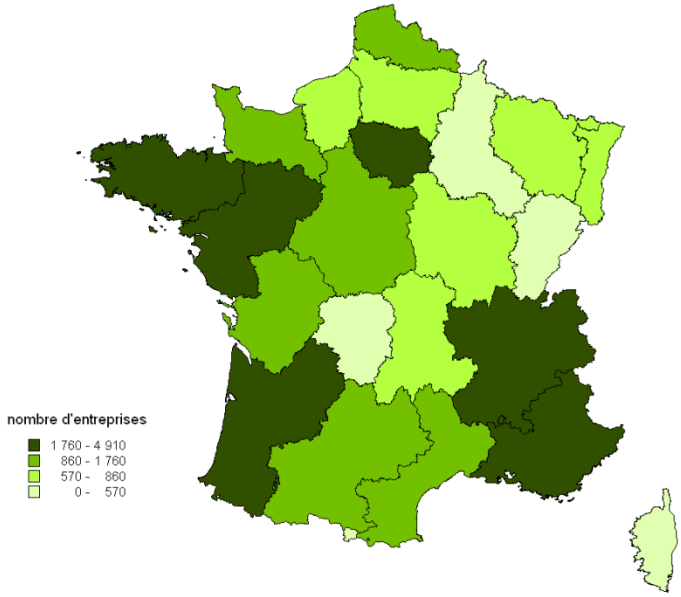

Nombre total d'entreprises : 28 427

Source MSA

Globalement la répartition du nombre total d'emplois (salariés et non salariés) sur le territoire national, reflète l'implantation des entreprises (carte 2). Aux six régions précédemment citées, s'ajoute la région Nord - Pas de Calais, dans laquelle l'emploi salarié est très développé.

Carte 2

ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES

REPARTITION DU TOTAL DES EMPLOIS SALARIES ET NON SALARIES SELON LES REGIONS EN 2013

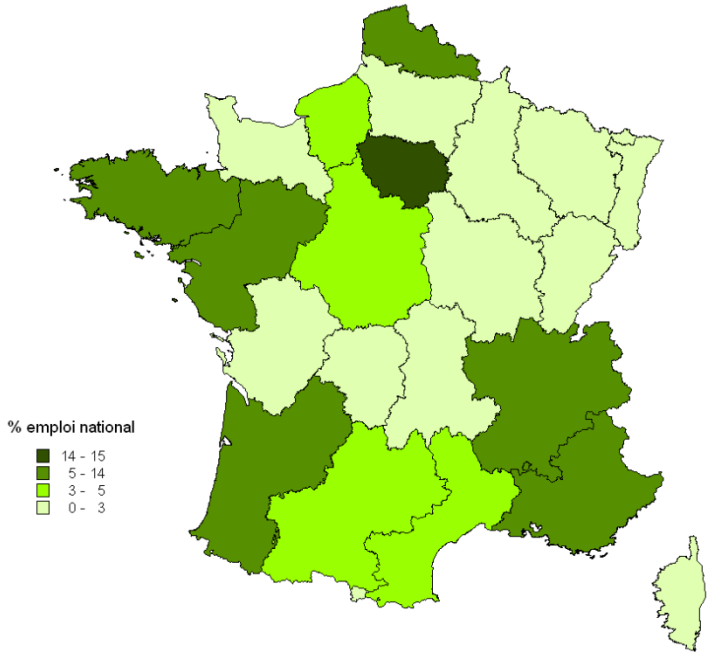

Nombre total d'emplois : 88 498

Source MSA

Le recours à l'emploi salarié est dominant au nord de la Loire (carte 3).

Carte 3

ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES

TAUX D'ENTREPRISES EMPLOYEUSES DE MAIN D'ŒUVRE SELON LES REGIONS EN 2013

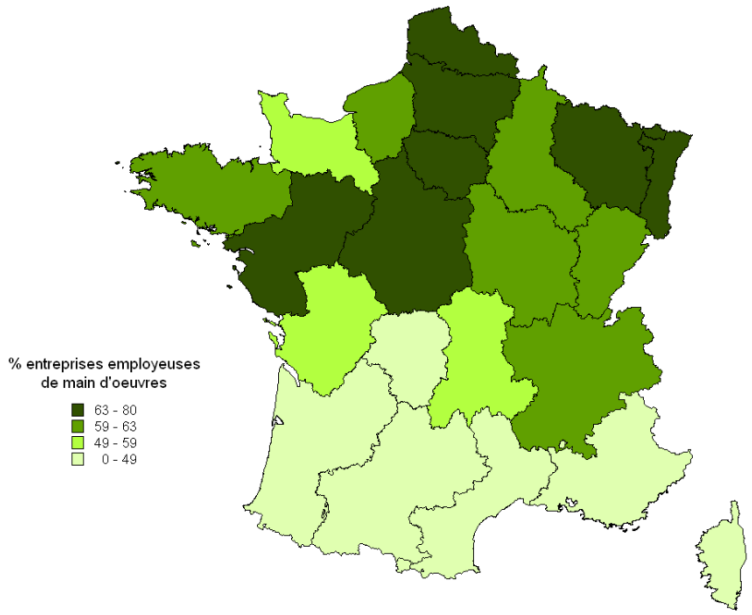

Nombre d'entreprises employeuses de main d'oeuvre : 15 587

Source MSA

La répartition des emplois privés salariés mesurés en équivalent temps plein (ETP) sur le territoire national est proche de celle observée pour les entreprises et le total de l'emploi (carte 4). En 2013, 55 % de l'emploi salarié se répartit dans six régions : Ile-de-France, Pays-de-Loire, Aquitaine, Rhônes-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'azur.

Carte 4

ENTREPRISES PAYSAGISTES PRIVEES

REPARTITION DES ETP SALARIES PAR REGION EN 2013

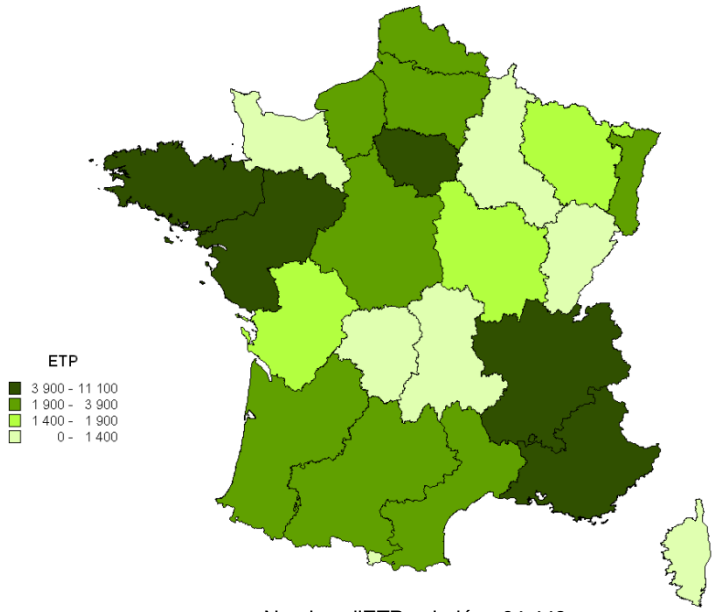

Nombre d'ETP salariés : 64 449

Source MSA

Télécharger les données au format Excel :

La profession de paysagiste compte 24 000 chefs d'entreprise non salariés en 2013

En 2013, la profession de paysagistes compte 24 000 chefs. Ils représentent 5 % de l'ensemble des chefs d'entreprise ou d'exploitation non salariés du régime agricole.

Les femmes constituent 4 % de l'effectif total des chefs. L'âge moyen des chefs d'entreprise s'établit à 43 ans, et s'avère stable par rapport à l'année précédente.

Les chefs d'entreprise paysagiste exerçant uniquement cette activité sont largement majoritaires, avec 92 % des effectifs. Cette proportion est en légère augmentation par rapport à 2012. Par comparaison, 84 % des chefs d'exploitation et d'entreprise exercent à titre exclusif.

Une large majorité des chefs d'entreprise est établie en nom personnel : 60 % (graphique 2). La répartition par forme juridique des entreprises paysagistes ayant à leur tête un non salarié reste stable en 2013.

Graphique 2

REPARTITION DES CHEFS D'ENTREPRISE NON SALARIES SELON LES FORMES JURIDIQUES DE LEUR ENTREPRISE EN 2013

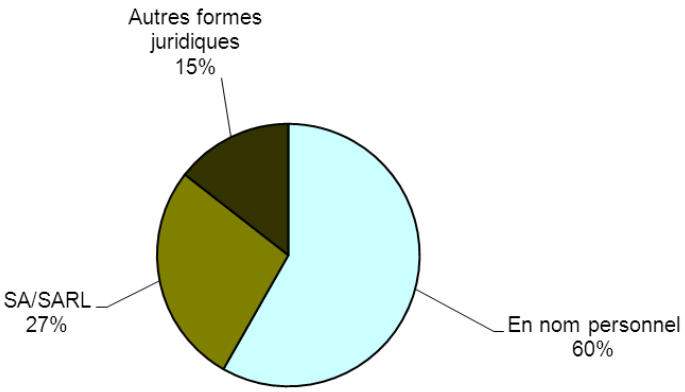

Nombre de chefs d'entreprise : 24 049

Source MSA

Les chefs d'entreprises sont quasiment tous imposés au réel (99 %).

La majorité des chefs d'entreprise du secteur a opté pour une détermination de son assiette de cotisation sociale sur la moyenne triennale des revenus professionnels (76 %). Calculée sur la base des revenus des trois années antérieures, l'assiette de cotisations des entrepreneurs paysagistes est en progression de + 2,4 % par rapport à celle de l'année précédente et s'établit à 409 millions d'euros en 2013.

Le secteur paysagiste privé emploie 91 200 salariés, dont 10 % de femmes

Les entreprises paysagistes privées emploient 91 200 salariés dans l'année, dont 10 % de femmes, au sein de 15 900 établissements employeurs, appartenant à 15 500 entreprises. L'âge moyen des salariés, relativement bas, est de 32 ans. Il s'explique par le poids important des apprentis, qui représentent 15 % des emplois, en léger recul de - 1 % par rapport à 2012.

Ces salariés ont occupé 101 700 emplois, dont 15 700 emplois d'apprentis. Parmi les salariés, 10 % ont eu au moins deux contrats dans l'année, soit une diminution de trois points par rapport à l'année précédente.

La proportion de contrats en CDI s'élève à 51 %. Elle reste quasiment stable par rapport à l'année précédente. En 2013, les contrats à temps partiel qu'ils soient en CDD ou CDI représentent 8 % des contrats.

L'indicateur d'emploi permanent du secteur paysagiste, constitué par le nombre de contrat en cours au 31 décembre 2013, s'élève à 58 000 emplois (y compris les apprentis), dont une large majorité - 68 % - est en CDI. La part du nombre de CDI est en baisse de 2 points par rapport à 2012. A la même date, le nombre d'apprentis ayant un contrat en cours s'élève à 9 200 et ils représentent 14 % de l'emploi permanent.

Le nombre d'heures de travail rémunérées est en hausse pour chacun des trimestres de l'année 2013, par rapport aux mêmes trimestres de l'année 2012, à l'exception du 2è trimestre. Le retard de végétation, occasionné par les conditions météorologiques médiocres du printemps 2013, a provoqué un décalage d'emploi du 2è trimestre vers le 3è trimestre.
La hausse du nombre d'heures traduit une croissance de l'activité salariée courant 2013 (graphique 3).

Graphique 3
SALARIES DU SECTEUR PAYSAGISTE PRIVE
NOMBRE TOTAL D'HEURES REMUNEREES

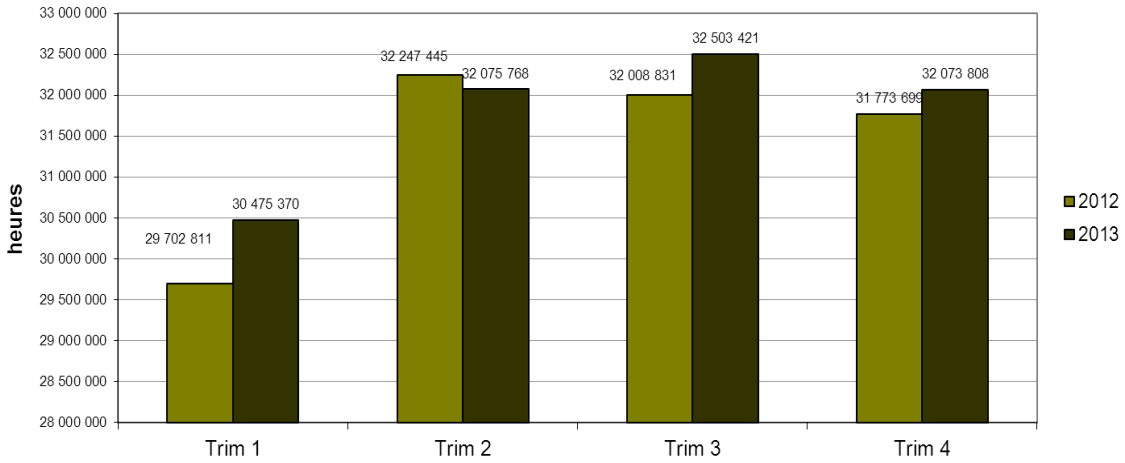

Source MSA

La rémunération horaire brute moyenne proposée par les entreprises paysagistes est proche de la valeur nominale du SMIC. Une forte majorité de salariés, soit 72 %, ont des rémunérations inférieures ou égales à 1,3 SMIC horaire (graphique 4).

Graphique 4
REPARTITION DES SALARIES DU SECTEUR PAYSAGISTE PRIVE
PAR TRANCHE DE SMIC HORAIRE EN 2013

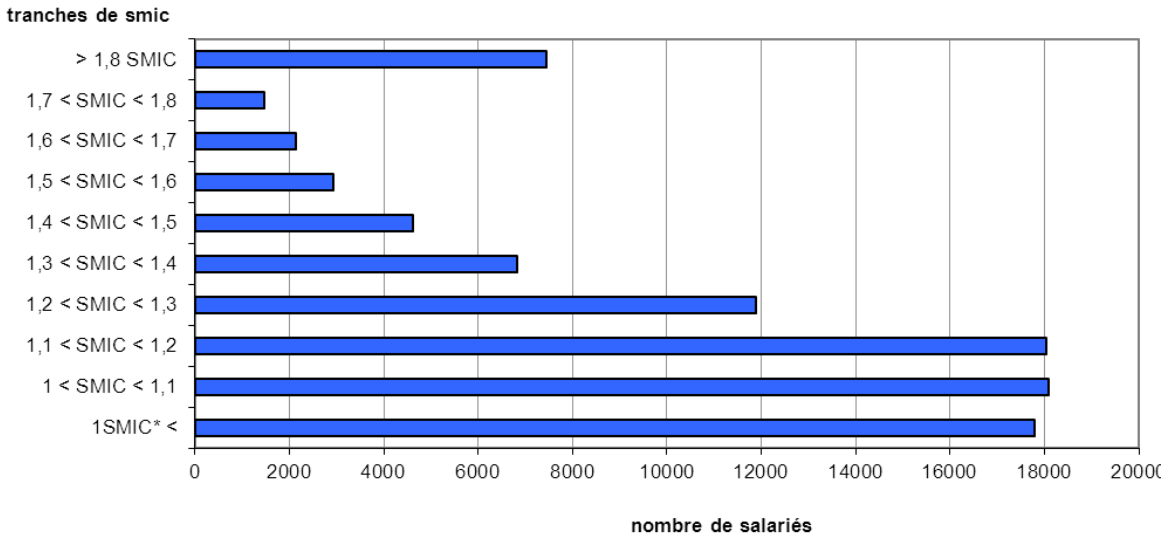

Source MSA

* y compris apprentis

Le salaire horaire moyen brut annuel des salariés paysagistes s'établit à 12,70 € hors apprentis en 2013 (tableau 4), en augmentation de 1,6 % par rapport à celui de l'année précédente. A titre de comparaison, le SMIC brut horaire en 2013 est de 9,43 €.

Le poids important des contrats d'apprentissage dans le secteur paysagiste privé, 20 %, détermine le faible niveau du salaire moyen général (tableau 4).

Les contrats en CDI sont mieux rémunérés de 25 % plus que les contrats en CDD.

Tableau 4

SALARIES DU SECTEUR PAYSAGISTE PRIVE

SALAIRE HORAIRE MOYEN SELON LE TYPE DE CONTRAT EN 2013

type	Salaire horaire	% heure de travail
CDI	13,30 €	**62%**
CDD (sans les apprentis)	10,60 €	**17%**
Total (sans les apprentis)	12,70 €	**80%**
apprentis	3,20 €	**20%**
Total général	9,50 €	**100%**
SMIC du 01/01 au 31/12	9,43 €	

Source MSA

Télécharger les données au format Excel :

L’activité paysagiste dans les entreprises parapubliques et associatives

En 2013, le secteur public, parapublic et associatif compte 588 entreprises paysagistes, soit 2 % du total des entreprises. Cette part reste stable par rapport à 2012.

En 2013 l’implantation des entreprises de ce secteur est proche de celle observée pour les entreprises privées, près de la moitié se concentrant dans les régions Bretagne, Aquitaine, Pays-de-Loire, Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d’azur (carte 5).

Carte 5

REPARTITION DES ENTREPRISES ASSOCIATIVES ET PARAPUBLIQUES SELON LES REGIONS EN 2013

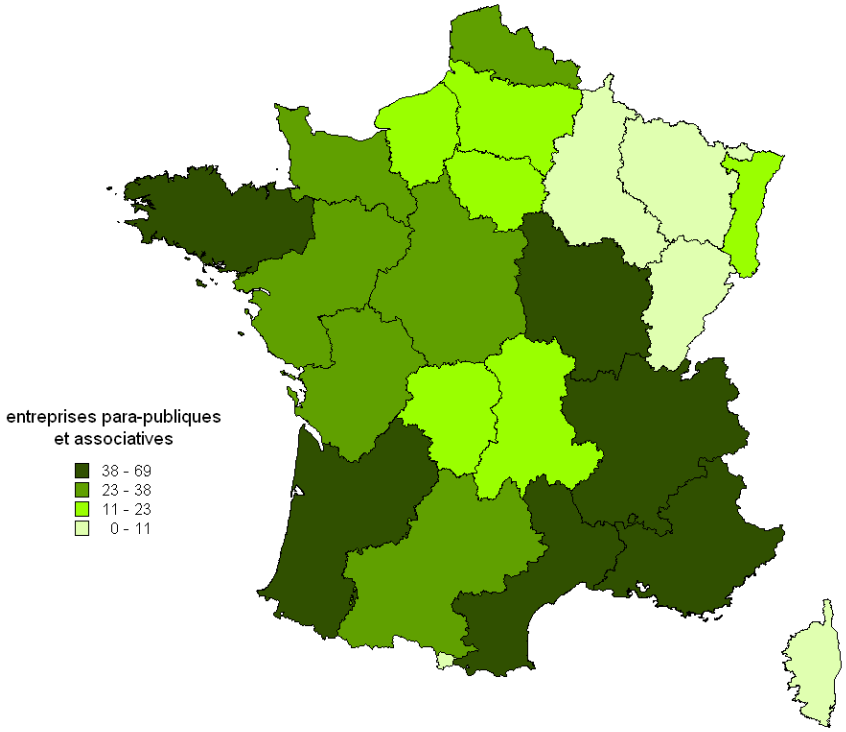

Nombre d’entreprises total : 588

Source MSA

Les entreprises paysagistes parapubliques et associatives emploient 13 000 salariés

En 2013, le secteur paysagiste parapublic emploie 13 000 salariés, dont 28 % sont des femmes, avec une part stable par rapport à l’année 2012.

L’âge moyen des salariés est de 40 ans. Cette moyenne d’âge est plus élevée que celle observée dans le secteur privé, la différence s’expliquant par le faible nombre d’apprentis dans le secteur parapublic.

L'emploi à temps partiel est très important dans les entreprises paysagistes parapubliques et associatives

Un tiers des emplois paysagistes du secteur public sont des CDI.

La proportion d'emplois à temps partiel dans le secteur parapublic et associatif est très importante et s'élève à 35 %. Cette proportion est beaucoup plus élevée que chez les paysagistes du secteur privé (8 %). La part de ces emplois augmente de 2 points en 2013.

La part des salariés ayant au moins 2 contrats de travail durant l'année est importante dans le secteur parapublic et associatif, soit 20 % (tableau 5).

Tableau 5

REPARTITION DES SALARIES DU SECTEUR PAYSAGISTE PARAPUBLIC ET ASSOCIATIF EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRATS DE TRAVAIL REALISES DANS L'ANNEE

nombre de salariés			
années	**1 contrat**	**2 contrats et plus**	**Total**
2012	10 049	2 498	12 547
2013	10 086	2 571	12 657

Source MSA

En 2013, le nombre d'emplois mesurés en ETP dans les entreprises parapubliques et associatives est en légère hausse (0,7 %).

La rémunération brute moyenne pour les salariés du secteur parapublic et associatif hors apprentis est de 13,90 €. Cette rémunération est nettement supérieure au SMIC, elle est significativement plus élevée que dans les entreprises privées (tableau 6).

Tableau 6

SALARIES DU SECTEUR PAYSAGISTE

SALAIRE HORAIRE MOYEN SELON LE TYPE DE CONTRAT EN 2013

	privée		public	
type		**% heure de travail**		**% heure de travail**
CDI	13,3 €	**62%**	16,4 €	**58%**
CDD (sans les apprentis)	10,6 €	**17%**	10,3 €	**40%**
Total (sans les apprentis)	12,7 €	**80%**	13,9 €	**98%**
apprentis	3,2 €	**20%**	3,6 €	**2%**
Total	9,5 €	**100%**	13,6 €	**100%**
SMIC du 01/01 au 31/12	9,43 €		9,43 €	

Source MSA

Télécharger les données au format Excel :

Définitions

Emplois de l'année : contrats de travail ayant donné lieu à une activité d'au moins une journée dans l'année, même si celle-ci a débuté ou cessé en cours de l'année. Si un individu a eu plusieurs contrats actifs dans l'année, ceux-ci sont tous comptabilisés quelle que soit leur nature (CDD, CDI) et leur durée (temps plein, temps partiel).

Emplois présents en fin d'année : contrats dont la date de fin d'activité est toujours en cours à la fin de l'année. Les contrats ayant cessé avant la fin de l'année, ne sont pas comptabilisés. Si un individu a plusieurs contrats actifs en fin de l'année, ceux-ci sont tous comptabilisés.

Nombre d'heures de travail rémunérées : nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Masse salariale : montants de rémunération brute sur lesquels sont assises les cotisations sociales. La masse salariale est composée de la rémunération nette et des cotisations légales et conventionnelles de la part ouvrière. Elle inclut les primes diverses reçues par le salarié.

Définition du champ des entreprises paysagistes

Entreprises parapubliques et associatives :

Les entreprises parapubliques ou associatives sont identifiées par le code risque accident du travail salarié (410) ou par le code NAF (8130Z) et par les formes juridiques propres aux entreprises publiques, parapubliques ou associatives.

Entreprises privées :

Les entreprises privées sont identifiées par le code risque accident du travail salarié agricole (410) ou le code de risque des accidents de travails des non salariés agricoles ATEXA (24) ou par le code NAF (8130Z). Toutes les formes juridiques propres aux entreprises privées sont sélectionnées.

Dans le cas où pour une entreprise dirigée par un non salarié, aucun des codes de risques accident du travail, salarié ou non salarié, ne correspondait à un risque « paysagiste », et que seul le code NAF permettait de le représenter, n'ont été conservées que les entreprises dont le chef était assujetti au temps de travail.

Champ :

Les entreprises paysagistes sont affiliées au régime agricole au titre des dispositions de l'article L. 722-2 du code rural

Sigles cités :

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

ETP : Nombre d'équivalents temps plein : rapport de nombre d'heures rémunérées par le nombre d'heures de travail d'un salarié à temps plein conventionnel ou légal de l'entreprise. En général, pour un salarié à temps plein à 35 h par semaine, ce nombre est de 1 820 h

ESAT : Etablissements et services d'aide par le travail

SA : société anonyme

SARL : société anonyme à responsabilité limitée

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

Au 1er janvier 2013 le SMIC horaire brut était de 9,43 €

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Directeur de la publication, Alain PELC – Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Cotisations, Marc PARMENTIER - Synthèse réalisée par Lee Kaël MURAIL
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Michèle Lallaouret
	Diffusion : Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr – Mireille MEDELICE - medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore